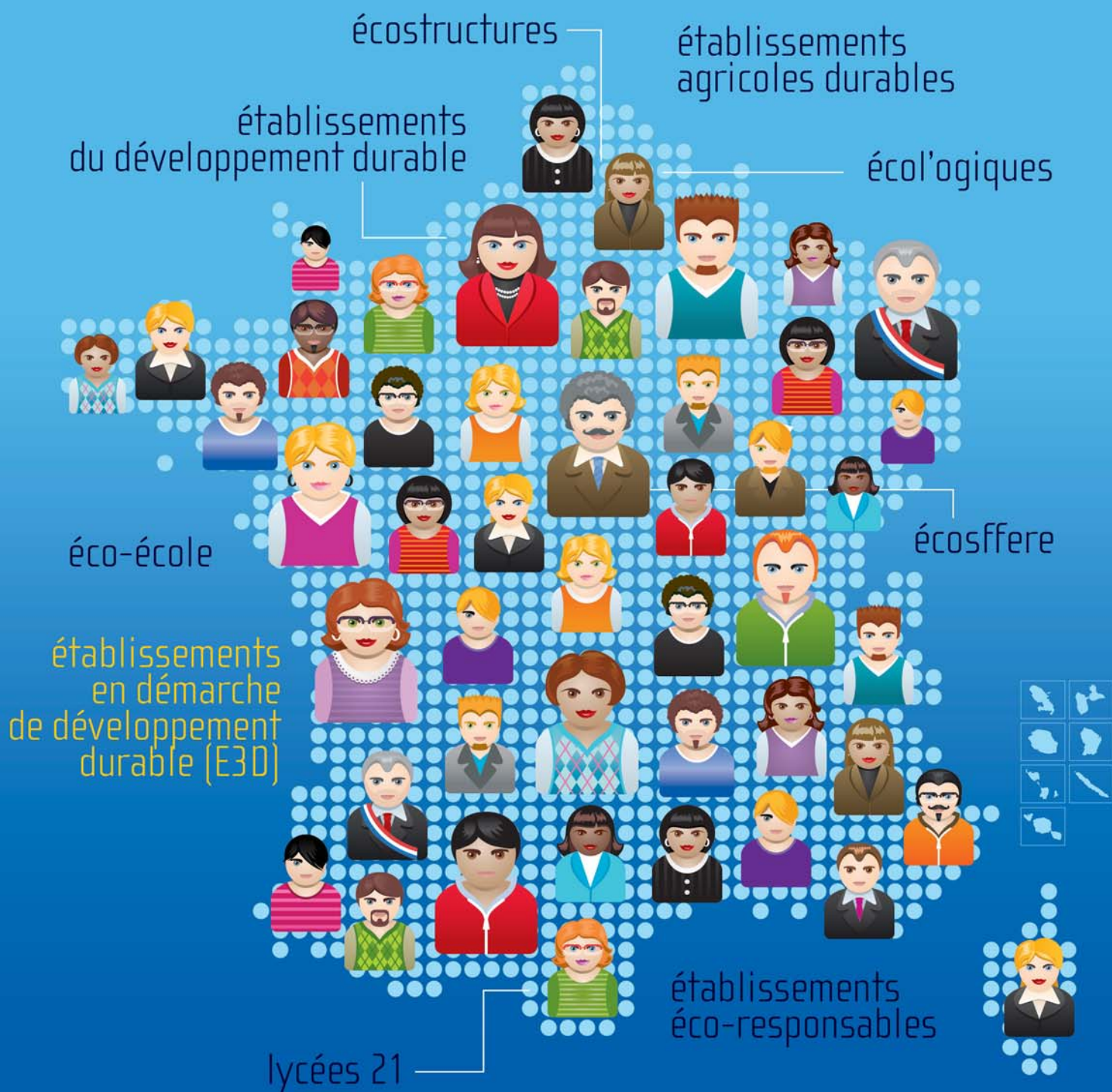


DE L'ÉCOLE AU CAMPUS, AGIR ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



vers un Agenda 21 scolaire

Elus, Recteurs, Inspecteurs d'Académie, Chefs d'Établissement, Enseignants ... vous êtes concernés !

Éduquer les citoyens de demain

De l'école au campus, tous les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés, d'enseignement général, professionnel ou agricole, sont appelés à s'engager dans une démarche d'éducation des générations futures au développement durable. Un grand nombre d'établissements se sont déjà lancés dans ces démarches innovantes avec des désignations différentes : éco-écoles, établissements éco-responsables, établissements du développement durable, E3D, Agenda 21 scolaire...

1 Éduquer au développement durable...

Alors qu'il est urgent de remettre l'homme et l'environnement au cœur du développement de notre société, l'école constitue le premier lieu d'apprentissage des valeurs du développement durable.

Apprendre par le « vivre ensemble »

Communauté, citoyenneté, éthique, respect, entraide, diversité, connaissance de l'autre et de la différence, intégration, gouvernance, concertation...

2 ... par un plan d'actions ouvert sur le territoire

En mobilisant l'ensemble de la communauté scolaire, les établissements contribuent à la diffusion de ces valeurs avec la mise en œuvre d'actions concrètes touchant à la fois l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques. Les acteurs du territoire en sont des partenaires incontournables.

Apprendre par l'action

Bilan carbone, pédibus, potager biologique, récupérateur d'eau de pluie, tri des déchets, fournitures scolaires écolabellisées, mise en place de compost, soutien scolaire, sortie scolaire...

3 ... qui alimente l'action pédagogique

Ce projet pédagogique, fondé sur des valeurs de responsabilité et de solidarité, alimente toutes les disciplines. Il contribue à la généralisation de l'éducation au développement durable introduite par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2004 et par l'expérimentation de l'enseignement agricole dès 2003.

Apprendre dans le cadre des disciplines

Calcul de l'empreinte écologique (mathématiques), effet de serre et responsabilité planétaire (éducation civique), solidarité Nord-Sud (géographie), pollution de l'eau (sciences physiques et chimie)...

Inscrire l'établissement scolaire dans une démarche planétaire : l'Agenda 21

De l'Agenda 21 de Rio...

L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXI^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio de 1992 par plus de 170 chefs d'État et de gouvernement. Il constate les dérèglements qu'entraînent nos modes de vie et propose un développement durable garantissant, à tous les habitants de la Terre, bien-être et dignité tout en préservant la planète pour les générations futures.

Chacun de nous doit s'engager : les gouvernements (stratégie nationale de développement durable), les élus locaux (Agenda 21 local), les entreprises (stratégie RSE - Responsabilité sociale des entreprises), les associations (Agenda 21) et les citoyens.

... à l'Agenda 21 scolaire

L'Agenda 21 scolaire décline l'Agenda 21 de Rio à l'échelle de l'établissement scolaire. L'Agenda 21 repose sur un programme d'actions concrètes qui répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de l'établissement et plus largement à celle du territoire. Cette démarche volontaire introduit plus de sens et de transversalité tout au long de l'apprentissage scolaire.

L'ensemble des acteurs doit se mobiliser : élèves, parents, communauté éducative, personnel, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, associations et entreprises qui interviennent sur le site...

Pourquoi se lancer ?

L'Agenda 21 scolaire répond concrètement aux préoccupations d'aujourd'hui et de demain. Élus, Recteurs, Inspecteurs d'Académie, Chefs d'Établissement, Enseignants ... n'hésitez pas à encourager ces démarches à votre échelle !



Pour la collectivité

- des **économies** sur les consommations (eau, électricité, chauffage, papier)
- la formation de **futurs citoyens responsables**
- un moyen de **concertation** locale pour l'élaboration de l'Agenda 21 du territoire
- une mise en **cohérence** des Agenda 21 scolaires avec les Agenda 21 territoriaux
- une **gouvernance** territoriale dynamique
- une **ouverture** de l'établissement au partenariat local, national, international (jumelage)



Pour l'académie

- l'application des **circulaires** de 2004 et 2007 pour la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable
- une meilleure **intégration** du développement durable dans les enseignements disciplinaires et les dispositifs pédagogiques
- un moyen de **sensibiliser et former** l'équipe pédagogique au développement durable, à la démarche de projet et au travail interdisciplinaire
- une **cohérence** entre le primaire et le secondaire dans une perspective de suivi éducatif de l'école au lycée...



Pour l'établissement scolaire

- un projet d'établissement porteur, engagé dans une **démarche de progrès** en lien avec le territoire
- une implication de la communauté scolaire qui favorise le **dialogue et le travail en équipe**
- des **actions** qui donnent du sens aux enseignements disciplinaires et renforcent les dispositifs pédagogiques
- une mise en **cohérence** de savoirs, savoir-être et savoir-faire
- la constitution d'une **mémoire** des actions de l'établissement

Pour tous

- une **valorisation** de tous les acteurs et, en premier lieu des **jeunes**, qui contribue à répondre aux enjeux majeurs de notre société
- un **projet fédérateur** qui implique tous les acteurs de l'École, favorise le dialogue avec les acteurs du territoire et développe de nouveaux modes de gouvernance
- un **point d'ancrage** pour la contractualisation de l'établissement avec l'autorité académique et/ou l'établissement avec la collectivité de référence
- une **amélioration des habitudes** de consommation et des comportements quotidiens
- un **meilleur respect** des locaux et des espaces de vie
- la **création de réseaux** entre établissements d'une même région, d'un même territoire
- une **meilleure insertion** de l'établissement dans son territoire
- la **valorisation de l'image** en interne et à l'externe

Comment ça marche ?

L'Agenda 21 scolaire est une démarche éducative qui s'inscrit dans le projet d'établissement. Chaque établissement s'engage selon ses besoins et ses aspirations dans une logique de progrès continu. La clé du succès : une mobilisation de toute la communauté scolaire et la constitution d'une culture commune du développement durable !

Une méthodologie qui a fait ses preuves !



Les acteurs s'engagent !

Les décideurs (Élus, Recteurs, Inspecteurs d'Académie, Chefs d'Établissements, Enseignants) sont des acteurs incontournables pour impulser l'Agenda 21 scolaire. Les partenaires du programme « Établissements du développement durable » de Haute-Normandie témoignent de leur engagement.

Alain Le Vern, Président du Conseil régional Haute-Normandie

« 45 lycées sont aujourd'hui impliqués dans le dispositif "Établissements du développement durable", qui s'inscrit pleinement dans le Plan climat énergie de la Région. À ce titre, la Région étend son engagement à l'ensemble des lycées, notamment par un programme de diagnostics énergétiques des bâtiments et par l'intéressement des établissements aux économies d'énergie réalisées. »



Collectivités

Les collectivités, et plus particulièrement celles qui mènent un Agenda 21 (plus de 500 en France), sont nombreuses à proposer aux établissements volontaires un **accompagnement technique et financier**.

Possibilités d'actions: construction et réhabilitation • subventions d'équipement et de fonctionnement • dispositifs éducatifs (projet éducatif local) • recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) • approvisionnement alimentaire et énergétique • desserte des établissements • politique d'apprentissage et de formation professionnelle • organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires...

Jean Louis Destans, Président du Conseil général de l'Eure (27)

« L'objectif du département est de sensibiliser les collégiens au développement durable, à la solidarité Nord/Sud et de les mobiliser dans des actions concrètes de maîtrise de l'énergie, par exemple. C'est d'ailleurs une des priorités de notre Plan climat. Nous avons souhaité donner plus de visibilité à ces actions en créant un label "Établissement du développement durable" qui permet de valoriser ceux qui s'engagent dans cette démarche. »



Rectorats et Inspections Académiques

Dans les Académies, Rectorat et Inspections Académiques sont chargés de la mise en œuvre de la seconde phase de **généralisation de l'EDD*** (circulaire 2007). Il en est de même pour l'enseignement agricole (circulaire 2007).

Possibilités d'actions: plan académique de l'EDD • formation du personnel enseignant et administratif • soutien aux innovations et expérimentations, aux projets d'action culturelle • partenariats (DREAL, DRAFT, agences de l'eau, ADEME, collectivités, entreprises, associations...).

Estelle Grelier, Présidente de la Communauté de communes de Fécamp et 1^{re} adjointe de la ville de Fécamp, députée européen

« Les enfants sont les acteurs d'aujourd'hui et de demain. Il est essentiel que les collectivités donnent l'exemple et accompagnent les établissements dans leur démarche pédagogique de sensibilisation des jeunes au développement durable. Le travail réalisé avec les établissements scolaires a permis d'identifier les interrogations des enfants et, à travers eux, des familles et de faire ainsi évoluer les habitudes au sein des foyers. »

Marie-Danièle Campion, Recteur de l'Académie de Rouen

« La mise en place du dispositif "Établissement du développement durable" assure une cohérence dans les différentes actions entreprises par les établissements scolaires d'une part, et le tissage d'un réseau mutualisant les compétences de l'Éducation Nationale et celles des partenaires, d'autre part. Il permet de construire une éducation au développement durable, en faisant le lien entre les apports disciplinaires et les actions concrètes. »

Olivier Hericher, Directeur de l'école primaire Albert Camus (Fécamp, 76)

« Le dispositif a provoqué une véritable ouverture sur le monde pour les élèves. Pour une école en ZEP comme la nôtre, la dimension d'échec scolaire s'efface au profit d'une valorisation des gestes et des capacités de chacun à agir pour le développement durable. Avec les familles et les partenaires, nous parvenons à faire ensemble ce que seuls nous n'aurions jamais pu ou osé faire. »



Établissements scolaires (de l'école maternelle au lycée)

Ils sont de plus en plus nombreux à s'engager dans des démarches de développement durable de leur **propre initiative** ou en répondant à des **appels à projets**.

Possibilités d'actions : projet d'école et d'établissement axé sur le développement durable • création de classe à projet • démarche expérimentale pour l'innovation pédagogique (article 34 de la loi d'orientation de 2005 sur l'École) • organisation des horaires des enseignements, de projets pédagogiques (ateliers scientifiques et techniques, ateliers artistiques, travaux personnels encadrés, itinéraires de découverte...), de formations sur site • partenariats avec les acteurs du territoire.

Bruno Gept, Principal du collège Eugène Noël (Montville, 76)

« A travers les synergies et les actions qu'elle génère, la démarche développement durable donne un puissant élan pédagogique dans les différentes disciplines. Les partenaires financiers (Conseil général de Seine-Maritime, Syndicat intercommunal) ou techniques sont indispensables à la réalisation de projets de qualité. »



Associations d'EEDD*

Les associations contribuent à la mise en œuvre des démarches de développement durable. Elles mettent à disposition des **équipes pédagogiques** et animent des **démarches de projet**. L'agrément du ministère de l'Éducation Nationale garantit le respect des principes de l'enseignement public.

Possibilités d'actions : force de proposition et de réflexion • connaissance du territoire, des partenaires techniques et financiers • fonctionnement en réseau • soutien pour le montage du projet • accompagnement de la démarche par des pratiques méthodologiques adaptées • formation des enseignants, du personnel administratif et des éco-délégués.

Christian Giraud, Proviseur des lycées Descartes et Guy de Maupassant (Fécamp, 76)

« Nous avons pu constater des avancées très concrètes : consommation de papier divisée par 2 en 4 ans, implication des personnels sur les actions pédagogiques collectives, reconnaissance extérieure (image solide de l'établissement dans les partenariats divers). Le partenariat a enrichi la démarche grâce aux conseils, échanges, apports de matériel spécifique, mais aussi avec la création de classes d'eau. »

Joël Ouf, Directeur de l'association CARDERE

« CARDERE (Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement) s'est naturellement impliqué dans cette démarche partenariale en assurant l'accompagnement technique et pédagogique des écoles primaires participantes, ainsi que la formation des coordonnateurs développement durable des nouveaux établissements. Ce dispositif partenarial permet de donner de la cohérence et de l'ambition à l'ensemble de ces actions. »

> Pour en savoir plus sur le dispositif "Établissements du développement durable" de Haute-Normandie

- 12 partenaires de Haute-Normandie
 - Plus de 110 établissements et écoles volontaires engagés depuis 2005
 - Une charte d'engagement commune rédigée en 2008
 - Un label régional opérationnel en 2009
 - Près de 400 éco-délégués formés
- www.arehn.asso.fr/outils/edd.html

Passez à l'action !

Vous êtes des acteurs clés de ces démarches Agenda 21 dans votre territoire, votre académie ou votre établissement, à vous de jouer !

✓ J'impulse

- identifier les démarches similaires dans les autres établissements du territoire
- répertorier les acteurs ressources de l'EEDD du territoire et les partenaires qui pourront soutenir la démarche
- explorer les actions et projets présents et passés : on ne part pas de zéro
- utiliser les espaces de sensibilisation et de débat (semaine du développement durable, semaine de la solidarité internationale, expositions...)
- programmer un événement de communication pour lancer le projet
- s'engager à porter la démarche durant son mandat

✓ Je facilite l'organisation

- inscrire l'Agenda 21 scolaire dans la durée (fixer des échéances)
- sensibiliser et mobiliser toute la communauté scolaire
- encourager les plus motivés à s'impliquer dans le comité de pilotage du projet
- désigner un pilote du projet
- ne pas hésiter à faire appel à une association d'EEDD accompagnatrice
- mettre en œuvre un mode de gouvernance participatif
- veiller à la bonne organisation des réunions du comité de pilotage et/ou y participer
- communiquer en interne sur l'organisation et les avancées du projet
- valoriser le projet auprès des partenaires, des citoyens, de la presse...

✓ Je donne les moyens

- dédier des moyens financiers et humains au projet
- inscrire la démarche dans la stratégie territoriale, le projet académique ou d'établissement...
- concevoir un plan d'actions stratégique et le rédiger sous forme d'un document officiel
- signer une convention-cadre avec les partenaires associatifs
- proposer des formations adaptées pour les équipes (administratives, pédagogiques...)
- s'appuyer sur les instances officielles existantes (conseil de quartier, conseil des jeunes, conseil des délégués pour la vie lycéenne, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté...)
- affecter des créneaux temps au projet

Vous n'êtes pas seul !

**Les associations d'EEDD
sont des partenaires privilégiés, formés
à la conduite d'Agenda 21 scolaire**

- > Aide dans la mise en œuvre concrète et éducative du projet : apport méthodologique, orientation vers des partenaires techniques et financiers, interventions thématiques (ex : gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau, Biodiversité...)
- > Mobilisation des différents acteurs concernés
- > Coordination et animation de la démarche de façon participative

Pour en savoir plus

Contactez les partenaires associatifs d'ACCES DD*, un projet national pour faciliter l'engagement des établissements scolaires et extra-scolaires dans l'Agenda 21.

- **Le Comité 21** est un réseau d'acteurs, engagé dans l'Agenda 21 en France, de plus de 400 adhérents (entreprises, collectivités, ONG-associations, institutions-enseignement supérieur et médias). Le Comité 21 facilite au niveau national la mise en œuvre d'Agenda 21 scolaires avec la réalisation d'un guide méthodologique et d'une rubrique internet dédiée. www.comite21.org
- **L'Ifrée**, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, est une association créée sur la base du partenariat (Diren Poitou-Charentes, le Rectorat de Poitiers, le Conseil régional Poitou-Charentes et les associations d'éducation et de protection de l'environnement). Les missions de formation, d'accompagnement, de conception d'outils pédagogiques sont au cœur de l'activité de l'Ifrée. www.ifree.asso.fr
- **Le Réseau École et Nature** met en relation des acteurs de l'éducation à l'environnement. Il contribue à la mutualisation des réflexions, des pratiques entre les acteurs et à leur formation, crée des ressources éducatives, et participe à la représentation nationale de l'éducation à l'environnement. <http://ecole-et-nature.org>
- **Le Réseau ECORCE** (Échanges pour la cohérence et la réflexion dans les centres d'éducation à l'environnement) regroupe des professionnels qui organisent des formations et des rencontres afin de mettre en cohérence les structures et leur fonctionnement avec les valeurs de l'éducation à l'environnement. <http://ecorce.educ-envir.org>
- **L'Union nationale des CPIE** est un réseau de 82 associations labellisées CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement). L'un de ses métiers est l'éducation à l'environnement pour tous. Les CPIE comptent plus de 10 000 membres et emploient près de 900 salariés au service des territoires et de leurs habitants. www.cpie.fr

* Agir ensemble pour ACCompagner les Établissements Scolaires et Extra-Scolaires dans leurs démarches de Développement Durable

VOTRE CONTACT

Coordonné par le Comité 21



Avec le soutien de la CASDEN



Réalisé en collaboration avec

